

Rapport de la société LEA LES ENERGIES DE L'AIN Sur la période du 01 janvier au 31 décembre 2025

Conformément à l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales et au décret n°2022-1406 du 04/11/2022 relatif au rapport à produire par la société à la collectivité territoriale actionnaire et applicable depuis le 1er janvier 2023, il a été établi un rapport spécial présentant l'activité de la Société d'Economie Mixte LES ENERGIES DE L'AIN qui doit être présenté à l'assemblée délibérante de chaque collectivité actionnaire.

PRESENTATON DE LA SOCIETE

Adresse du siège social : 32 Cours de Verdun 01000 BOURG-EN-BRESSE

- Historique :

Il convient de rappeler que la SEM LEA – LES ENERGIES DE L'AIN, a été constituée suivant acte reçu par Me Stéphane VIEILLE, Notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), le 3 novembre 2021 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 6 janvier 2022.

- Objet social :

Elle a pour objet, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales et participations, d'intervenir dans le Département de l'Ain et dans les zones limitrophes audit département dans les domaines suivants, sous réserve des monopoles accordés par la loi à certaines professions, et pour les seuls sujets relevant des compétences des collectivités territoriales actionnaires :

- i – la fourniture de toutes prestations de services destinées à favoriser l'étude, la conception, la mise en œuvre, la construction, l'exploitation, la promotion, l'extension, la rénovation, la maintenance, le démantèlement, le recyclage, le financement et les garanties associées, la coordination d'un ou plusieurs projets en relation avec la production, la commercialisation, la distribution, le stockage, la promotion, la consommation, l'utilisation d'énergies par des personnes publiques ou privées (personnes physiques ou morales) ou l'isolation des bâtiments, y compris lorsque ces opérations relèvent d'une mission d'ordre public ;
- ii – la fourniture de prestations d'assistances administratives, financières, comptables, juridiques, informatiques, logistiques, techniques au profit de structures desquelles la société est membre ou associée, et qui exercent une activité semblable ou connexe à celles-visées au point i ;
- iii – La promotion des énergies renouvelables et des outils permettant l'optimisation de la performance énergétique ;

iv – Toute opération immobilière, de construction ou d'aménagement en relation avec une opération visée au point i, ii ou iii sous réserve de disposer du capital minimum requis par les textes en vigueur à ces fins.

- **Domaine d'activité :**

La société réalise tout projet en faveur de la Transition énergétique dans l'Ain, et notamment pour la production d'énergie et de chaleur renouvelable.

- **Salariés :**

La société n'emploie aucun salarié.

RAPPORT DE GESTION

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous rendons compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et soumettons à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

- **Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2025**

Le résultat de l'exercice 2025 ressort à + 72 087 €.

Le Chiffre d'Affaires 2025 est d'environ 522 000 €, constitué par les recettes de vente d'énergie des quatorze centrales en service avant la fin d'année 2025 (341 k€) et de la vente de prestations (178 k€) liées à la prime de développement de Pont d'Ain (130 k€), des prestations de développement/gestion pour des filiales (40 k€) ou des opérations d'autoconsommation collective (8 k€),

En 2025, dans les grandes lignes, les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à environ 327 k€ et correspondent aux :

- Charges de structure (Expert-comptable –CAC – Assurances -Véhicule – support administratif) : 101 k€
- Charges Ressources Humaines (DG) : 156 k€

- Etudes et travaux divers : 55 k€

Le Montant des investissements réalisés au total depuis la constitution de la SEM LEA s'élève à 4 262 K€ et sur l'exercice 2025 pour 1 237 K€

- 6 nouveaux projets ont été mis en service ce qui fait un total de 14 projets pour des investissements globaux de 3 742 K€
- 19 projets en cours pour des investissements engagés de 520 K€

On peut citer :

Pont de Vaux
Viriat
Manziat
Port
La Boisse
Perdtemps
Pont de Veyle
Crozet CT

I. Etat des relations avec la collectivité territoriale

- Activités de la Société :

Rappel des projets PV attribués à la SEM LEA construits en 2023-2024 :

10 projets confiés à la SEM LEA pour un total de 1,104 MW

Projet	Type	Puissance kWc	Co-développement	Date mise en service
CC de la Dombes Recyclerie	Toiture	57		13/11/2024
CC de la Dombes Hôtel d'entreprises	Toiture	88		13/11/2024
Groslée-St-Benoît Locaux techniques	Toiture	9		12/12/2023
CCVSC Montceaux - Toiture VISIOSPORT	Toiture	30		04/12/2024
Gex Parking CHAUVILLY	Ombrières	433		31/07/2024
Mézériat Groupe scolaire	Toiture	231		19/10/2023
Toussieux Locaux techniques	Toiture	35		14/03/2024
Toussieux Salle polyvalente	Toiture	9		14/03/2024
Savigneux École primaire	Toiture	111		21/10/2024
St-Marcel-en-Dombes École primaire	Toiture	101		21/10/2024

Est présenté ci-après un bilan des projets mis en services en 2025-2026 :

26 projets confiés à la SEM LEA
(29,405 MW, 28.8 M€ CAPEX, 4.6 M€ FP)

- 6 Projets PV attribués à la SEM LEA mis en service en 2025
- 20 Projets PV attribués à la SEM LEA mis en service ou en cours de construction en 2026, dont 11 en co-développement

Type	Propriétaire du site	Commune	Lieu	Date mise en service	Puissance	CAPEX 2025-2026	Dont fonds propres 2025-2026
Toiture	Foissiat	Foissiat	École primaire	28/02/2025	139 kWc	126 664,48 €	25 332,90 €
Toiture	CD01	Saint-Denis-lès	Collège Yvon Mo	06/03/2025	206 kWc	227 802,16 €	45 560,43 €
Ombrières	CCVSC	Montceaux	Parking du comp	17/03/2025	468 kWc	689 895,47 €	137 979,09 €
Ombrières	CCVSC	Saint-Didier-sur	Parking du aumn	24/03/2025	500 kWc	613 304,11 €	122 660,82 €
Toiture	CC de la Veule	Vonnas	Gymnase	07/04/2025	291 kWc	320 630,97 €	64 126,19 €
Ombrières	Saint-Marcel-en-	Saint-Marcel-en-	Parking halte ferr	25/06/2025	122 kWc	187 185,43 €	37 437,09 €
Ombrières	Crozet	Crozet	Parking de la télé	13/03/2026	497 kWc	788 743,00 €	276 060,05 €
Ombrières	Pont-de-Vaux	Pont-de-Vaux	Parking privé	07/04/2026	499 kWc	632 108,11 €	126 421,62 €
Ombrières	Viriat	Viriat	Parking ateliers r	06/05/2026	304 kWc	375 569,24 €	75 113,85 €
Toiture	Crozet	Crozet	Locaux technique	13/05/2026	36 kWc	57 851,50 €	11 570,30 €
Toiture	Gex	Gex	Espace PERDT	mi-mai 26	266 kWc	205 821,35 €	41 164,27 €
Toiture	CC de la Veyle	Pont-de-Veyle	Gymnase	mi-juin 2026	148 kWc	119 821,54 €	23 964,31 €
Ombrières	Port	Port	Parking salle des fêtes		499 kWc	600 895,82 €	120 179,16 €
Ombrières	Manziat	Manziat	Parking stade de football		277 kWc	334 904,98 €	66 981,00 €
Toiture	Mionnay	Mionnay	Future salle sportive		95 kWc	113 805,85 €	22 761,17 €
Ombrières	Laiz	Laiz	Parking Super U		464 kWc	441 272,00 €	88 254,00 €
Ombrières	Stratus Packag	Viriat	Parking Stratus Packaging		392 kWc	480 000,00 €	57 600,00 €
Sol	CNR	Belleu	Ancien remblai du Rhône		2 048 kWc	1 900 000,00 €	152 000,00 €
Sol	SEM CODA/VALC	Pont-d'Ain	Parc photovoltaïque		10 100 kWc	9 264 000,00 €	1 084 000,00 €
RCU	Collonges	Collonges	Réseau de chaleur		500 kW	1 410 000,00 €	600 000,00 €
RCU	Valserhône	Valserhône	Réseau de chaleur		7 800 kW	7 000 000,00 €	1 100 000,00 €
Ombrières	Valserhône	Valserhône	Parking du Lycée		370 kWc	448 000,00 €	37 002,00 €
Ombrières	Valserhône	Valserhône	Parking des Étoumelles		482 kWc	577 000,00 €	47 670,00 €
Ombrières	CC de la Veule	Cormoranche-s	Parking base de loisirs		425 kWc	684 890,00 €	136 978,00 €
Toiture	CNR/Bucue Mat	Belleu	Biomat BucueMat		374 kWc	400 000,00 €	32 000,00 €
Sol	CNR	Lavours	Parc photovoltaïque		999 kWc	875 000,00 €	76 447,00 €
					29 405	28 875 166,01 €	4 609 263,25 €

- Concours financiers :

Une seule collectivité est concernée par des contrats passés avec la SEM LEA, à savoir le SIEA.

Les contrats suivants ont été signés avec le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE L'E-COMMUNICATION DE L'AIN, actionnaire et Président :

- Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur un projet d'installation photovoltaïque propre à :

- La commune de Méziat
- La CC Val de Saône Centre ;
- La commune de CROZET ;
- La commune de GEX (ombrières) ;
- La commune de PONT DE VAUX ;
- La commune de SAVIGNEUX ;
- La commune de ST MARCEL EN DOMBES ;
- La commune de ST GENIS SUR MENTHON ;
- La commune de TOUSSIEUX ;
- La commune de VIRIAT ;
- Le Département pour le Collège ST DENIS LES BOURG (CD01) ;
- La CC de la VEYLE ;
- La CC de la DOMBES ;
- La commune de CROZET Ombrières ;
- Contrat AMO pour le projet CORMORANCHE SUR SAONE ;
- La commune de GROSLEE ST BENOIT ;
- La commune de LAIZ ;
- La commune de FOISSIAT ;
- La commune de BREGNIER-CORDON ;
- La commune de Gex (Espace Perdtemps en 2024) ;
- Le Département (collège de Reyrieux) ;
- Les communes de La Boisse, Manziat et Port

- Convention de mise à disposition de locaux

- Contrat de location d'un véhicule.

- **Autres concours financiers :**

Aucun apport en compte courant d'associés, de garanties d'emprunt, d'aides ou de tout autre concours financier ont été octroyés à la société LEA – LES ENERGIES DE L'AIN par les collectivités.

II. Etat de l'ensemble des participations de la société, directes ou indirectes, au capital d'autres sociétés ou GIE, au 31/12/2025

Les participations, directe ou indirecte, au sens de l'article L 233-4 du code de commerce, au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêt économique, suivantes sont intervenues au cours de l'exercice 2025 :

Ainsi, au 31 décembre 2025, la SEM LEA détient des participations dans les sociétés suivantes

Société	Domaine d'activité	Motif	Capital social de la Société	% détenu	AUTRES ACTIONNAIRES
PONT D'AIN ENERGIES	Production d'Enr	Centrale PV au Sol à Pont d'Ain	1 000 €	30%	VALOREM
AGRILEA	Production d'Enr	Développement de projets sur terrains agricoles et naturels	50 000 €	50%	Chambre d'Agriculture 01, FDSEA01, JA01
VALSERHONE CHALEUR	Production de chaleur renouvelable	Production de chaleur renouvelable à partir de l'UVE de SIVALOR	400 000 €	15%	DALKIA, Commune de Valserhône, SIVALOR
GRAND BOURG ENERGIES	Production d'Enr	Développement de projets de production d'électricité sur le territoire de GBA	1000 €	50%	Grand Bourg Agglomération
SOLAIR'AIN	Production d'Enr	Etude et production d'Enr à partir d'Energie solaire	1 000 €	9%	EH2
RHONALEA	Production d'Enr	Etude et production d'Enr à partir d'Energie solaire	1 000€	40%	SOLARHONA

III. Description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique, et conjoncturel

En 2023, nous signalons les évolutions des coûts de construction suite à la crise COVID et à la crise énergétique ainsi que l'augmentation des frais financiers qui, malgré la hausse des tarifs d'achat de l'électricité en 2023, rendaient plus difficiles l'atteinte de bons niveaux de rentabilité pour certains projets.

Fin 2024, les incertitudes demeurent sur le soutien de la filière PV par l'ETAT, notamment au travers des tarifs garantis pour la tranche 100-500 kWc et le « Petit sol < 1MWc » pour lequel l'arrêté tarifaire attendu depuis 2 ans n'est toujours pas publié.

Fin 2025, les craintes ci-dessus se sont confirmées avec un quasi-arrêt des dispositifs de soutien de l'Etat pour les projets PV < 500 kWc.

IV. Etat des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mis en œuvre par la société, dont celles mise en œuvre /article 3 loi n°2016-1691 3° Une cartographie des risques prenant la forme d'une documentation régulièrement actualisée et destinée à identifier, analyser et hiérarchiser les risques d'exposition de la société à des sollicitations externes aux fins de corruption, en fonction notamment des secteurs d'activités et des zones géographiques dans lesquels la société exerce son activité »

Aucune procédure de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité n'a été mise en œuvre par la société.

V. Contrôles éventuels dont la société fait l'objet

Date	Organismes de contrôle	Les sujets traités
14 avril 2025	Chambre Régionale des Comptes	Gestion de la Société
Mars 2026	Chambre Régionale des Comptes	Publication du rapport d'observations définitives (exercice 2021-2024 disponible sur le site de la Chambre Régionale des Comptes)

Nous retenons de cette analyse plusieurs points, à savoir :

1. Une société pertinente

Créée en 2020 pour répondre à la concurrence dans les énergies renouvelables, la SEM LEA s'appuie sur une structure légère, avec pour mission principale, le développement, la construction et le financement d'installations photovoltaïques, comptant à ce jour 17 centrales en services et 8 en cours pour une puissance cumulée installée en propre de plus de 2,7 MWc avant fin 2026.

La société mise également sur des partenariats stratégiques avec des collectivités et des énergéticiens pour porter des projets de plus grande envergure, comme RHONA'LEA ou VALSERHONE CHALEUR.

L'augmentation du capital en 2024, montre que la société s'adapte à son environnement pour répondre aux besoins des collectivités et de la société.

2. Une information de qualité délivrée aux actionnaires

Lors de la création de la SEM LEA, il a été proposé aux Communautés de Commune et Agglomérations d'être partie prenante de la gouvernance et de participer aux décisions stratégiques concernant l'activité de la société.

La Chambre souligne d'ailleurs la "qualité de ces informations" délivrée aux actionnaires par une communication claire et transparente.

3. Une nécessaire évolution de la Société pour s'adapter au contexte général de son activité et à sa croissance depuis sa création

L'objectif premier était dédié à la production d'électricité photovoltaïque pour soutenir les objectifs climatiques locaux. La crise énergétique de 2022-2023 provoquant une explosion du coût de l'électricité et la décision brutale de l'Etat de bloquer les dispositifs de soutien en 2025 a contraint la SEM LEA à réagir et s'adapter en créant notamment une Personne Morale Organisatrice (ADACCA) pour mettre en place des opérations d'Autoconsommation Collective et ainsi vendre l'électricité de ses centrales.

Par ailleurs, la SEM LEA a commencé à diversifier son activité, notamment autour de la production de chaleur renouvelable (Valserhône, Collonges) et continuera à le faire tant que le modèle économique le permettra (il dépend là aussi beaucoup de la volonté de l'Etat de soutenir cette filière de décarbonation du chauffage de nos concitoyens, et donc de sortie des énergies fossiles).

La Chambre souligne également que la croissance de la Société génère des besoins de consolidation de sa structure, et en ce sens, formule 3 recommandations :

1. S'agissant du recensement annuel ses besoins d'achat

Un travail de recensement des besoins doit être mené pour organiser courant 2026 les consultations adaptées et conformes aux principes de la Commande publique (prestations SIEA, Assurances, maintenance...)

2. S'agissant de la réactualisation du plan d'affaires pour y inclure de façon opérationnelle les nouvelles orientations de l'activité et la baisse de rentabilité découlant des évolutions tarifaires

En juin 2025, la SEM LEA a dû réajuster sa stratégie du Plan d'affaires de mars 2024, face aux évolutions brutales de l'Etat concernant les volumes et tarif d'achat de l'électricité photovoltaïque.

Un prestataire externe a été sollicité afin d'accompagner la SEM LEA dans la mise à jour du Plan d'Affaire, et l'organisation nécessaire à mettre en place, notamment concernant les moyens humains.

Ce plan d'affaires ajusté fait l'objet d'une décision du Conseil d'administration du 27 février 2026, sachant que de nouvelles orientations (diversification) ont déjà été décidées dès juin 2025.

3. S'agissant de la mise en place des outils d'évaluation et de suivi des risques financiers liés à la filialisation et à la croissance de l'activité

La Chambre Régionale des Comptes préconise de renforcer l'organisation actuelle de la SEM LEA, actuellement avec un Directeur unique, afin de s'assurer que les décisions des filiales restent conformes aux intérêts de la Société.

Les recommandations relèvent de mesures rendues nécessaires par l'accroissement de l'activité de la société, et donc de la réussite de sa phase de lancement, et d'évolution du contexte général de l'activité de la Société.

Il convient de relever néanmoins la nécessité de renforcer la structure et donc les moyens de la société afin d'être en parfaite conformité avec la Loi mais aussi pour mettre en œuvre les adaptations du Plan d'Affaires rendues nécessaires par un contexte défavorable aux EnR actuellement.

Des propositions ont fait en ce sens au Conseil d'Administration du 27 février 2026.

VI. Modalités de contrôle analogue pour les sociétés publiques locales 2022 hors gouvernance

Non Concerné.

VII ET VIII. Chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité de la société

SEM LEA			
DETAIL CHIFFRE D'AFFAIRES en €			
	2023	2024	2025
ETUDES AUTO-CONSOMMATION COLLECTIVE	14 000	10 500	8 000
AUTRES PRESTATIONS	8 247	133 159	170 000
PRODUCTION ELECTRICITE	1 940	47 710	341 000.

Ce chiffre d'affaires correspond à de l'activité exercée pour le compte propre de la SEM.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Le cabinet FIDUCIAL, expert-comptable, a indiqué que la SEM LEA a un délai moyen de paiement de 39 jours, et que la SEM LEA a un délai de paiement moyen de 35 jours de la part de ses fournisseurs.

RÉSULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 72 087 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à l'apurement partiel du compte de "report à nouveau" débiteur.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 11 983 062 euros.

- **Distributions antérieures de dividendes**

Compte-tenu des résultats constatés, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

- **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- **Gouvernance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et que la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs, sauf modification du mode d'exercice de la direction générale.

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 03 novembre 2021 et du 12 juillet 2024 d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence :

- le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE L'E-COMMUNICATION DE L'AIN, représentée par Monsieur Walter MARTIN, assume les fonctions de Présidente pour la durée de son mandat d'Administrateur,
- Monsieur Eric BERTHET assume la direction générale de la Société depuis le 03 novembre 2021 et pour une durée de 3 années à compter du 03 novembre 2024.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions du Décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022, Article 1, nous vous communiquons la liste des Administrateurs et leurs représentants au 31/12/25 :

1°) COLLECTIVITES TERRITORIALES

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE L'E-COMMUNICATION DE L'AIN

. Administrateur et Présidente de la SEM LEA – LES ENERGIES DE L'AIN

Représenté par :

M. Walter MARTIN

Mme Catherine PICARD

M. Alexis MORAND (en remplacement de M. Philippe GUILLOT-VIGNOT à compter du 29/11/24)

M. Stéphane MARTINAND (en remplacement de M. Vincent SCATTOLIN à compter du 29/11/24)

Mme Andrée TIRREAU

- CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

. Administrateur de la SEM LEA – LES ENERGIES DE L'AIN

Représenté par :

M. Jean DEGUERRY

M. Christophe GREFFET

Mme Martine TABOURET

M. Alain CHAPUIS (en remplacement de M. Jean-Yves FLOCHON à compter du 26/09/25)

M. Damien ABAD

- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HAUT BUGEY

. Administrateur de la SEM LEA – LES ENERGIES DE L'AIN

Représentée par :

Mme Sylvie COMUZZI

- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG EN BRESSE

. Administrateur de la SEM LEA – LES ENERGIES DE L'AIN

Représentée par :

M. Jonathan GINDRE

- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX

. Administrateur de la SEM LEA – LES ENERGIES DE L'AIN

Représentée par :

M. Jacques DUBOUT

2°) COLLECTIVITES TERRITORIALES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE SPECIALE

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES (jusqu'au 02/11/23)

. Administrateur de la SEM LEA – LES ENERGIES DE L'AIN

Représentée par :

M. Ludovic LOREAU

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN (jusqu'au 02/11/23)

. Administrateur de la SEM LEA – LES ENERGIES DE L'AIN

Représentée par :

M. Gilles THOMASSET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEYLE (depuis le 03/11/23)

. Administrateur de la SEM LEA – LES ENERGIES DE L'AIN

Représentée par :
Mme Annick GREMY

- COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGHEY SUD (depuis le 03/11/23)
. Administrateur de la SEM LEA – LES ENERGIES DE L'AIN

Représentée par :
M. Michel-Charles RIERA

- COMMUNAUTE DE COMMUNES de Miribel et du Plateau (depuis le 03/11/24)
. Administrateur de la SEM LEA – LES ENERGIES DE L'AIN

Représentée par :
Mme Christine FRANCOIS

- COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE ET SAÔNE (depuis le 03/11/24)
. Administrateur de la SEM LEA – LES ENERGIES DE L'AIN

Représentée par :
M. Bertrand VERNOUX

- COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE (depuis le 03/11/24)
. Administrateur de la SEM LEA – LES ENERGIES DE L'AIN

Représentée par :
M. Jean Pierre CHAMPION

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE A MONTLUEL (depuis le 03/11/24)
. Administrateur de la SEM LEA – LES ENERGIES DE L'AIN

Représentée par :
M. Jean Christophe PEGUET

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMBES SAONE VALLEE (depuis le 03/11/24)
. Administrateur de la SEM LEA – LES ENERGIES DE L'AIN

Représentée par :
M. Frédéric VALLOS

3°) REPRESENTANT AUTRES ACTIONNAIRES

- ARKEA
. Administrateur de la SEM LEA – LES ENERGIES DE L'AIN
Représentée par M. Vincent NEUVILLE

- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
. Administrateur de la SEM LEA – LES ENERGIES DE L'AIN
Représentée par M. Emmanuel MONNET

- CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE RHONE ALPES
. Administrateur de la SEM LEA – LES ENERGIES DE L'AIN
Représenté par Mme Géraldine ROLLAND depuis le 12 juillet 2024

4°) Directeur Général de la SEM LEA – LES ENERGIES DE L'AIN
M. Eric BERTHET

I. Bilan de la gouvernance des élus 2025

- Conseils d'Administration :

CONSEILS D'ADMINISTRATION de la SEM LEA – Gouvernance par les représentants des collectivités

Date	Nombre d'administrateurs représentants les collectivités présents	Nombre d'administrateurs représentants les collectivités représentés	Taux de présence	Taux de représentation	Nombre de résolutions	taux de Vote favorable	taux de Vote défavorable	taux d'abstention
21/02/2025	9	1	60%	7%	10	100%	0%	0,00%
11/04/2025	9	2	60%	13%	5	100%	0%	0,00%
13/06/2025	9	2	60%	13%	5	100%	0%	0,00%
26/09/2025	14	1	93%	7%	14	100%	0%	0,00%
28/11/2025	12	2	80%	13%	12	100%	0%	0,00%

Ainsi, toutes les décisions du Conseil d'Administration ont été prises avec une position favorable de tous les représentants des collectivités.

- Assemblées générales :

Date	Type d'AG	Nombre d'administrateurs représentants les collectivités présents	Nombre d'administrateurs représentants les collectivités représentés	Taux de présence	Taux de représentation	Nombre de résolutions	taux de Vote favorable	taux de Vote défavorable	taux d'abstention
09/06/2023	AGO	10	3	71%	21%	4	100%	0%	0,00%
20/06/2024	AGO	9	2	64%	14%	4	100%	0%	0,00%
20/06/2024	AGE	9	2	64%	14%	4	100%	0%	0,00%
13/03/2025	AGO	14	3	100%	21%	4	100%	0%	0,00%

Toutes les décisions des Assemblées Générales ont été prises avec une position favorable de tous les représentants des collectivités.

- **Décisions stratégiques de la Société :**

Date	Décisions stratégiques de la société	Position prises par ces représentants sur les décisions stratégiques	Position suivie par les instances de la société ? Oui / Non
20 juin 2024	Augmentation de capital	Favorable	Oui

II. Eléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité, ainsi qu'aux mandataires sociaux

Rémunération du Directeur Général

Monsieur Eric BERTHET perçoit une rémunération au titre de son mandat de Directeur Général de la société, fixée par décision du Conseil d'Administration. Il ne bénéficie d'aucun avantage particulier.

Aucun Administrateur ne perçoit de rémunération ou d'avantages particuliers.

Fait à Bourg en Bresse
Le 26.06.2026

Le Directeur Général
Eric BERTHET

